

**Bulletin SNU des retraité-es
de Pôle Emploi, l'ANPE,
l'Assedic et l'AFPA**

Numéro 23 - Octobre 2012

EN RÉSUMÉ

PAGE 2

. Aider un-e proche âgé-e à domicile : une charge parfois lourde...

PAGE 3

. Le cumul emploi - retraite: source d'inégalités
. Retraite à 60 ans

PAGE 4

. Attention à la re-privatisation progressive des dépenses de santé
. Le billet d'Anne : JO de Londres: sport et handicap

Pour vous abonner et recevoir PST par mail, une seule adresse

snu.pst@gmail.com

Si vous n'êtes pas retraité-e, donnez plutôt une adresse mail personnelle, sinon les retours sont importants, car les boîtes pleines des agences... refusent d'en recevoir plus.

Soyez aimable de nous donner quelques infos sur vous : région, année de départ en retraite, poste occupé etc.
Merci d'avance, ça nous aide!

C'EST QUAND LE CHANGEMENT ?

Après 5 ans de Sarkozysme et de « casse sociale », il est urgent de donner les signes du vrai changement. Nous savons que le chemin peut être long pour passer des paroles aux actes.

Mais aujourd'hui **les premières réponses apportées aux impatiences ne démontrent pas une rupture avec le régime précédent.** La potion proposée est difficile à avaler et s'apparente plus à une purge qu'à un réel rééquilibrage économique et sociétal.

Nous ne voulons pas de la continuité.

Que deviennent les promesses de justice sociale, la prise en charge de la perte d'autonomie, la lutte contre le chômage et la désindustrialisation, l'humanisation des politiques migratoires ? Sans oublier le réengagement dans la France-Afrique. Et rien sur le rattrapage des basses pensions.

La réforme des retraites, l'augmentation de la bourse de rentrée scolaire, la nouvelle attitude bienveillante et d'écoute envers les acteurs sociaux, les réflexions entamées pour « changer l'école », ne suffisent pas à dissiper le sentiment que rien ne bouge fondamentalement.

L'accord obtenu par François Hollande sur le « pacte européen pour la croissance et l'emploi » était-il suffisant pour voter, sans débat avec l'ensemble de la population, la signature du traité européen instaurant la fameuse règle d'or et surtout imposant de réduire la dette publique soit une rigueur croissante ?

Montrer qu'un gouvernement socialiste n'est pas laxiste permet-il d'utiliser les mêmes méthodes en stigmatisant et expulsant les Roms, en exerçant toujours autant de contrôles sur les jeunes blacks et beurs ? Quant au vote des étrangers vivant en France depuis plus de cinq ans, acte symbolique s'il en est en ce sens qu'il ne coûte pas d'argent mais qu'il renforce l'image de la France « terre de liberté », il est remis à plus tard.

Suffit-il de procéder par coups de colère contre les patrons pour mettre en œuvre une politique de « redressement productif » face aux licenciements massifs annoncés et reportés par le précédent gouvernement après les élections ?

Chercher à réduire des niches fiscales, et taxer un peu plus les hauts revenus et les entreprises du CAC 40 est un premier pas vers une réforme de la fiscalité qu'il faudra réaliser pour que l'impôt retrouve son rôle de rééquilibrage social, que les classes moyennes ne se sentent pas les « dindons de la farce ». Les retraité-es ne sont pas responsables des moindres rentrées fiscales et il est indécent de les prendre comme boucs émissaires en les faisant passer pour des privilégié-es.

A quand l'attaque contre les privilèges de la « finance » sous toutes leurs formes qu'il s'agisse du pouvoir exorbitant des banques, des profits boursiers et de tous les

« produits dérivés », la suppression des paradis fiscaux et autres niches fiscales très rémunératrices, la fuite des capitaux de particuliers qui se réfugient dans des pays plus « libéraux » ?

Il est également **nécessaire d'ouvrir un chantier d'envergure sur la protection sociale** tant pour mieux assurer les individus pour qu'ils aient le moins possible recours à des complémentaires pour leur santé, que pour proposer des choix dans le cadre de la solidarité face à la perte d'autonomie, au maintien à domicile et au soutien aux aidants familiaux. Sur ce terrain les retraité-es ont leur mot à dire.

Les **chiffres du chômage atteignent de nouveaux sommets.** Et ce ne sont pas les pauvres renforts de Pôle Emploi qui suffiront à répondre à l'ampleur de la tâche. Le climat à Pôle Emploi ne change guère. Le DG, qui reste aux ordres du gouvernement, maintient la ligne de destruction du service public de l'emploi décidée par SARKOZY. Le SNU vient de gagner les élections des CPN-CPL pour les agent-es resté-es sous statut public (3120 inscrits). D'ici peu l'ensemble des salarié-es (38 000 environ) voteront pour les comités d'entreprise (CE) et les délégué-es du personnel (DP). On espère le même succès.

La reconstruction attendue se doit d'être à la hauteur des destructions commises par les pouvoirs qui se sont succédé dans les mandats précédents !

AIDER UN-E PROCHE ÂGÉ-E À DOMICILE : UNE CHARGE PARFOIS LOURDE...

Le poids de l'aide apportée par les aidant-es en France

Au cours de l'année 2008, 3,4 millions de personnes ont aidé en France à domicile un-e proche de 60 ans ou plus dans les tâches de la vie quotidienne (source : DRESS). Cette activité quotidienne génère souvent un sentiment de charge qui est ressentie par deux aidant-es sur dix comme importante, entraînant fatigue morale et physique et ce d'autant plus en l'absence d'un réseau de soutien. D'où une difficile conciliation de cet engagement avec la vie familiale, professionnelle ou sociale.

Ces aidant-es ont une moyenne d'âge située autour de 59 ans les femmes étant majoritaires (53%). Pour la moitié il s'agit des enfants, suivis des conjoints pour un tiers, le reste ventilé entre d'autres membres de la famille et l'entourage (des ami-es, des voisin-es).

Une charge ressentie variable mais souvent lourde

La charge ressentie est plus importante pour les femmes que pour les hommes. Elle se traduit de la façon suivante : tensions dans les relations avec la personne aidée ou avec sa famille, temps insuffisant pour soi ou pour ses proches, importance des sacrifices à consentir, charge financière, isolement, perturbations de sa propre santé (la santé de la personne aidée devenant la préoccupation principale) sans oublier parfois l'absence de reconnaissance de la personne aidée.

Les personnes ressentant une charge lourde sont parfois au bord de l'épuisement : neuf sur dix expriment une fatigue morale et huit sur dix une fatigue physique tandis que 40% se sentent dépressives et que plus de la moitié d'entre elles connaissent des troubles du sommeil ou un mal de dos. 83% disent éprouver un sentiment de solitude et souhaitent être relayé-es ou assisté-es. Elles consomment plus de psychotropes que les aidant-es ayant une charge moins importante.

On rencontre chez ces aidant-es un fort sentiment du devoir, ils et elles considèrent qu'il est normal d'aider ses proches en les maintenant à domicile.

Cette aide quotidienne consiste surtout à : surveiller la personne âgée, s'occuper de ses problèmes de santé et de ses soins, aider aux tâches ménagères et aux déplacements dans le logement, faire les démarches administratives et les courses etc. Les aidant-es ressentant une charge importante sont plus sollicité-es par les surveillances de jour et de nuit. Plus la perte

d'autonomie de la personne aidée est grande et plus la charge ressentie est lourde. Les personnes atteintes de troubles cognitifs, sujettes à des troubles du comportement, rendent l'aide encore plus stressante.

Un besoin de répit insuffisamment pris en compte

Les aidant-es expriment un grand besoin de répit car, surtout pour les plus chargé-es, il devient parfois difficile de sortir en journée ou en week-end. Éviter de s'enfermer dans l'aide est primordial mais certain-es n'y parviennent pas. Le sentiment d'isolement pourrait être atténué par la participation à des groupes de paroles ou à des actions de formation. Mais seul-es 2% ont participé aux premiers et 1% aux secondes. Aussi les situations à risques pour les aidant-es devraient être mieux détectées avant que leur charge ne devienne insupportable entraînant parfois leur disparition avant celle des personnes aidées.

L'urgence d'une véritable politique d'aide aux aidants

Une intervention beaucoup plus forte des pouvoirs publics en faveur des aidant-es est nécessaire. Une comparaison récente des politiques en Europe montre qu'à l'exception des pays scandinaves et des Pays-Bas il n'y a pas de véritable politique d'aide aux aidant-es des personnes dépendantes répondant aux besoins et attentes de ces dernier-es.

En France, cette question n'a pas constitué un élément majeur du débat sur la perte d'autonomie. L'Apa permettant de rémunérer des aidant-es n'a été utilisée que par 9% des bénéficiaires. Certes pour concilier aide et travail, un congé de solidarité familiale (3 mois renouvelables, non rémunéré) a été instauré pour accompagner un-e proche en fin de vie mais, ne s'adressant qu'à un segment très restreint de la population âgée, son impact a été limité jusqu'ici. Par ailleurs l'aide aux aidant-es à travers des actions d'information, de formation, ou de groupes de parole, est la plupart du temps centrée sur les aidant-es des patient-es dément-es qui sont certes les plus dans le besoin. Mais il ne faudrait pas que cela détourne l'attention sur les besoins des autres publics concernés.

Cette aide devrait constituer un axe essentiel d'une action publique plus large en direction des personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Il est temps de s'y attaquer.

Amicale de Basse-Normandie

Suite à l'article paru dans le précédent PST, des collègues retraité-es de Basse-Normandie nous informent qu'une amicale des ancien-nes de l'emploi existe dans leur région. Ils et elles se réunissent une fois par trimestre et organisent des loisirs, des visites culturelles et des sorties. Merci pour cette information.

Aide au Maintien à Domicile (AMD)

Supprimée en 2008 par le précédent gouvernement, l'Aide Ménagère à Domicile revient sous le nouveau nom « d'Aide au Maintien à Domicile » avec de nouvelles conditions d'accès (l'âge d'ouverture des droits est notamment abaissée à 55 ans) et ce depuis le 1er septembre de cette année. Davantage axée sur la prévention, sa gestion est confiée à titre exclusif jusque fin 2015 à un organisme public, la CNAVTS.

LE CUMUL EMPLOI RETRAITE : SOURCE D'INÉGALITÉS

L'IGAS a publié en juin 2012 un rapport sur le cumul emploi retraite (pension + revenu d'activité). Voici quelques éléments du dossier.

Une nouvelle réglementation injuste.

Suite aux lois libérales de 2009, il existe 3 modalités de cumul emploi retraite :

- le cumul inter-régime pour les retraité-es percevant une pension dans un régime de retraite et exerçant une activité dans un autre régime. Ce cumul n'est pas réglementé donc difficile à appréhender statistiquement.
- le cumul intra-régime intégral c'est-à-dire en restant dans le même régime de retraite pendant la nouvelle activité. Il permet de cumuler sa pension avec tous ses revenus d'activité, y compris en gardant cette dernière. Les conditions à remplir : avoir atteint l'âge légal de la retraite, avoir liquidé toutes ses pensions à taux plein, et, pour les salarié-es, avoir rompu leur contrat de travail et en avoir signé un nouveau.
- le cumul intra-régime plafonné. Il s'applique au retraité-e ne remplissant pas les conditions ci-dessus. Il comporte un plafonnement des revenus d'activité et, pour les salarié-es, il est soumis à un délai de carence de six mois avant la reprise d'une activité chez le même employeur.

Ces 3 régimes différents se traduisent par :

- des inégalités d'accès au cumul emploi retraite,
- des inégalités concernant les droits : dans le cumul inter-régime les cotisations versées produisent de nouveaux droits, et non dans le cumul intra-régime,
- une grande complexité décourageant les personnes les moins informées,
- le revenu d'activité n'est pas cumulable avec le minimum vieillesse.

Un nombre croissant de retraité-es y a recours

Ce cumul a fortement augmenté depuis 2004. Le nombre de personnes concernées aurait été multiplié par trois entre 2000 et 2009 (INSEE).

En 2010 le nombre de retraité-es en activité était estimé à environ 500 000 : 400 000 relevant du cumul intra-régime (dont 70% affiliés au régime général) et 100 000 du cumul inter-régime.

Si on prend l'exemple des personnes nées en 1942 et ayant liquidé un droit à pension avant 2008, 8,8% d'entre elles (soit presque 1 sur 10) ont connu une situation de cumul emploi retraite.

La proportion des retraité-es en activité par rapport à l'ensemble des retraité-es diminue évidemment avec l'âge : on passe de 46,4% chez les moins de 60 ans à 8,4% chez les 60 à 64 ans et 1,3% au-delà de cette tranche d'âge.

Cinq catégories rassemblent plus de 98% des 400 000 retraité-es en activité concernées par le cumul intra-régime : 72,3% sont des salariés du régime général, 5,8% des salarié-es agricoles, 8,3% des exploitants agricoles, 9,2% des artisans et commerçants, 2,8% des professions libérales.

Après la réforme de 2009 (mise en place du statut de l'auto-entrepreneur, nouvelles possibilités de cumul intégral emploi retraite etc...), on a vu à une progression très rapide du cumul chez les artisans et les commerçants. Ainsi, dans le Régime Social des Indépendants, le nombre de cumuls (hors auto-entrepreneurs) a augmenté de 63% entre fin 2008 et fin 2010.

Dans la fonction publique, les cumuls intra-régimes semblent peu développés (mais les statistiques ne pas totalement fiables) : environ 5000 dans la F.P. d'État (dont 1100 militaires), 900 dans les collectivités territoriales et hospitalières, et moins de 2000 chez les agents contractuels publics.

Les retraité-es en activité sont majoritairement des hommes (autour de 60%) âgés de 60 à 70 ans, mais la part des femmes augmente, notamment dans le régime général.

Un niveau de vie plus élevé

Le niveau de vie des retraité-es en activité est plus élevé que celui des autres retraité-es. L'écart est très important au bas de l'échelle des pensions : par rapport aux 25% des retraites les plus basses, il est de 60% supérieur chez les retraité-es actifs et actives. Il diminue ensuite progressivement aux autres niveaux. Globalement, en 2008 la pension moyenne des retraité-es en activité était supérieure de 30% par rapport à celle des nouveaux et nouvelles retraité-es 2009.

Cependant, les salaires tirés de l'activité exercée après la retraite sont d'un niveau faible voire très faible et nettement inférieurs à ceux perçus à la fin de la vie active : ils représentent en moyenne 36% de l'ancien salaire. C'est dû en partie à l'importance d'un temps partiel. Le cumul de ceux relevant du régime général ressemble plutôt à un aménagement de fin de carrière.

Le cumul des périodes emploi retraite varie beaucoup : on estime à 30% le pourcentage des femmes et 25% celui des hommes retraités actifs travaillant au moins 5 ans.

Conclusion

La baisse des pensions et l'allongement des périodes de cotisation risquent d'encourager fortement à recourir aux diverses formules de cumul emploi retraite. L'explosion du chômage devrait inciter les pouvoirs publics à recadrer ces pratiques. Des règles transparentes et basées sur des critères égalitaires sont indispensables en cas de maintien. Une réforme des retraites plus juste et solidaire est aussi nécessaire pour réduire l'importance du phénomène.

RETRAITE À 60 ANS

Le décret du 2 juillet 2012 permet à ceux « ayant commencé à travailler tôt » (début d'activité avant l'âge de 20 ans) et « ayant la durée requise » (164 trimestres pour celles et ceux nés en 1952, 165 pour les années 1953 et 1954, 166 ensuite) de retrouver le droit au départ en retraite à 60 ans. Certaines périodes jusque là exclues du décompte de la durée cotisée pour un départ anticipé font l'objet d'une prise en compte améliorée. Ne sont toujours pas prises en compte les périodes « assimilées ou validées » ce qui pénalise grandement les femmes ayant cessé le travail pour élever les enfants ou les personnes ayant subi un chômage de longue durée.

ATTENTION À LA RE-PRIVATISATION PROGRESSIVE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Un transfert progressif vers le secteur privé

Dans les dépenses de santé, la part de la Sécurité Sociale est passée de 77,1% en 2000 à 75,8% en 2010, entraînant une augmentation du financement par les complémentaires santé et une hausse inquiétante du « reste à charge » source souvent de renoncement aux soins. La part de la Sécurité Sociale est de 90% pour les dépenses hospitalières, 100% pour les affections de longue durée (ALD), seulement de 63% pour les soins de ville et 65% pour les médicaments. La contribution des complémentaires (94% de la population) est de 22% pour les soins et de 16% pour les médicaments. Au total c'est une diminution du financement collectif solidaire et une croissance du financement privé.

Contrairement à l'opinion des libéraux, le transfert des dépenses vers les complémentaires santé ou vers les individus ne réduit guère les dépenses de santé. Les États-Unis, sans prise en charge collective, sont les champions de la dépense de santé par habitant.

Le recul de la solidarité et la hausse des inégalités

Ce transfert se fait au détriment de l'égalité et de la solidarité en œuvre dans la Sécurité Sociale. Car de plus en plus les complémentaires santé (secteur lucratif mais aussi mutualiste) différencient leurs primes en fonction de l'âge, du type de patients, de leur niveau de revenus (contrats « tous risques » pour les hauts, les plus modestes se contentant des contrats de base). Les inégalités s'accroissent. Entre 2000 et 2010 la part du secteur lucratif dans le financement des dépenses de santé a cru de 33% car ce marché est devenu de plus en plus attractif parce que pérenne.

Après une dé-privatisation de la santé après 1945, on assiste aujourd'hui à une re-privatisation progressive de pans entiers.

Il est temps de revenir à une approche plus solidaire.

LE BILLET D'ANNE



JO DE LONDRES : SPORT ET HANDICAP

Les Jeux paralympiques de Londres 2012 ont été l'occasion pour le Mouvement paralympique de revenir dans le pays de sa naissance symbolique, 64 ans après. C'est en effet en Grande-Bretagne, à Stoke Mandeville, qu'en 1948 Sir Ludwig Guttman organisa des compétitions sportives entre vétérans de l'aviation britannique paraplégiques en rééducation.

Ces jeux ont été les plus importants jamais organisés. 4 200 athlètes de 160 nationalités différentes ont concouru dans 20 sports. De fait, cette édition a marqué le retour des déficients intellectuels en athlétisme et en natation, exclus en 2000. Tous ont été à la poursuite de performances d'exception. Leur force et leur détermination ont invité le monde entier à célébrer cet événement sportif d'une rare ampleur.

Sauf qu'en France, ces jeux paralympiques ont été moins couverts par les médias que ne l'ont été les jeux olympiques des valides. L'événement ne rapportait pas autant d'argent, les publicitaires ne voulaient pas investir pour des personnes inaccessibles à leurs produits. Et l'impact n'était sans doute pas assez lucratif.

En effet pour les jeux prétendus « normaux » toutes les chaînes ont couvert l'événement allant jusqu'à diffuser des journées entières les épreuves. Pour les jeux paralympiques, seule la chaîne France ô a retransmis les différentes épreuves à des heures où le grand public était au travail. Les autres chaînes nationales ont laissé moins de place dans leurs programmes mais nous avons vu cette année un effort pour leur diffusion.

Si l'on se doit de saluer les efforts et performances des athlètes valides comment ne pas s'intéresser à ces athlètes qui ont avant tout souffert dans leur corps et, pour ceux victimes d'accidents dans leur esprit, qui ont dû affronter le regard des autres, et quel regard ! Et pleurer des larmes de sang avant de transformer en force leurs handicaps ?

Quelle leçon d'humanité, de courage et de détermination ces athlètes apportent aux biens portants ! Quelle leçon de vie pour les enfants, les jeunes et nous autres adultes qui sommes confrontés aux obstacles que ce soit dans les études, la vie familiale ou professionnelle. Cela nous donne à réfléchir et nous incite à oser aller de l'avant comme ces athlètes.

Je me souviens d'une randonnée en moyenne montagne. Dans le groupe il y avait 3 mal voyants qui ouvraient la marche tous leurs sens en éveil, puis les valides avec au milieu 2 hommes en fauteuil. L'un des deux est tombé et n'a pas voulu d'aide pour se relever ; il est allé au bout de la randonnée à la force de ses bras. Et moi, « handicapée » par une obésité grave, je me suis forcée à aller aussi jusqu'au bout car j'avais 2 jambes et je n'avais pas le droit d'abandonner. Ce jour-là j'ai enfin relevé la tête et décidé de me battre contre mon poids.

A Londres les transports que ce soit métro, bus ou taxis sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite. Les carrefours sont sonorisés pour les mal voyants : les annonces sont orales et visuelles pour que tout le monde y ait accès. En France cela commence à s'améliorer mais il y a encore beaucoup à faire surtout dans les bâtiments administratifs qui ne sont pas toujours accessibles. Il y a également peu de traducteurs en langage des signes pour aider dans les démarches et les documents officiels sont rarement doublés en écriture braille.

Quand les autorités sportives se décideront-elles à accoler les jeux olympiques aux jeux paralympiques pour que cela devienne une grande manifestation sportive où tous célébreront devant le monde entier le courage sportif ?

La question reste posée.....

Ont participé à ce numéro le collectif de la rédaction : Anne Larbre, Monique Huguet, Joseph Gabriac, Guy Masquelier, Claude Kowal, André Momein, Daniel Bossard. Mise en page Elisa Szylic